

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DLH 1164** Evolution du dispositif d'appel à projets en faveur de l'habitat participatif à Paris.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2011-2016 adopté par le Conseil de Paris les 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu la Charte d'orientation du Réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif signée au nom de la Ville de Paris le 24 novembre 2011 en application de la délibération 2011 DLH 289 des 14 et 15 novembre 2011 ;

Vu la Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif adoptée par la délibération 2012 DLH 126 du Conseil de Paris des 9 et 10 juillet 2012 ;

Vu la délibération 2013 DLH 222 du Conseil de Paris des 14 et 15 octobre 2013 sur le lancement de l'appel à projets parisien en faveur de l'habitat participatif ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Le règlement modifié d'attribution de l'aide de la Ville de Paris aux associations de particuliers ayant répondu à l'appel à projets en matière d'habitat participatif, annexé à la présente délibération, est approuvé.